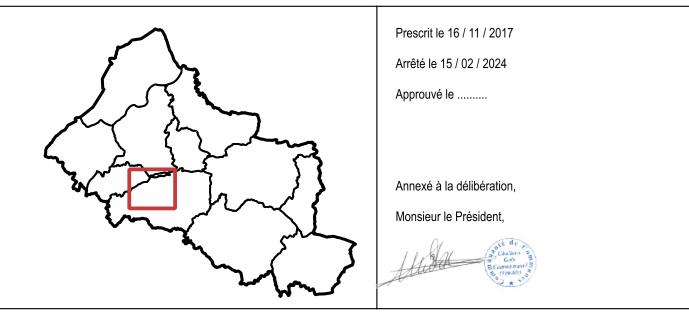




## REGLEMENT GRAPHIQUE





Sallertaine - 1 / 5







Ua : Secteur coeur de bourg ou péricentralité Challans Ub : Secteur Challans coeur de ville Uc : Secteur Challans Bonne Fontaine UE : Zone urbaine à vocation économique Espace Proche du Rivage UEao : secteur Parc Activ'Océan **PRESCRIPTIONS** UL : Zone urbaine à vocation d'équipements d'interêt collectif Elements de patrimoine UT : Zone urbaine à vocation touristique (Art. L151-19 Code Urbanisme) 1AU : Zone à urbaniser à vocation résidentielle 1AUE : Zone à urbaniser à vocation économique 1AUEc : Secteur dédié aux activités commerciales

1AULes : Secteur dédié à l'enseignement et à la santé

NGV : STECAL à vocation d'accueil des gens du voyage

Aeo : Secteur agricole dédié aux ENR de type éolien

NDPM : Zone naturelle du domaine public maritime

1AUT : Zone à urbaniser à vocation touristique

N : Zone naturelle et forestière

Nr : Secteur naturel remarquable

NE : STECAL à vocation économique

NT : STECAL à vocation touristique

Ap : Secteur agricole protégé

A : Zone agricole

Np : Secteur naturel protégé

Immeuble remarquable protégé ★ Elément de petit patrimoine remarquable protégé Espace public remarquable protégé Elément de petit patrimoine remarquable protégé Espace public remarquable protégé Immeuble remarquable protégé

Site bâti remarquable protégé Secteur remarquable protégé Eléments de paysage et de continuité écologique (Art. L151-23 Code Urbanisme) Arbre ou groupe d'arbres remarquable protégé Alignement d'arbres protégé

Zone Humide protégée Secteurs couverts par une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) Secteur concerné par une OAP Sectorielle OAP thématiques sur l'ensemble du territoire : OAP thématique "Commerce"

AE : STECAL à vocation économique OAP thématique "Intensification et Mixité urbaines" AL : STECAL à vocation d'équipements d'intérêt collectif OAP thématique "PCAET" APV : STECAL dédié aux ENR de type panneaux photovoltaiques OAP thématique "TVB et Lisières Urbaines" AT : STECAL à vocation touristique Autres prescriptions Changement de destination au titre de l'article L151-11 du Code de l'urbanisme

Linéaire commercial au titre de l'article L151-16 du Code de l'urbanisme Espace Boisé Classé protégé au titre de l'article L113-1 du Code de l'urbanisme Emplacement réservé au titre de l'article L151-41 du Code de l'urbanisme Secteur protégé en raison de la richesse du sol ou du sous-sol au titre de l'article R151-34 du Code de l'urbanisme

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

ommune	Ν°	Libellé	Bénéficiaire	Surface (m²)
allertaine	01	Aire de pique-nique - Aire de stationnement - Activité loisirs pêche	Commune	2660
allertaine	02	Aire naturelle - Espace Vert	Commune	6666
allertaine	06	Chemin d'accès à la station d'épuration	Commune	591
allertaine	07	Création d'un accès au lotissement la grande croix 2	Commune	1898
allertaine	08	Installations d'intérêt général	Commune	4007
allertaine	09	Création d'une voie pour sécurisation de desserte	Commune	543
allertaine	10	Equipements d'hébergement spécialisé	Commune	4622
allertaine	11	Extension cimetière	Commune	5071

